

BULLETIN DE LA FEDERATION LIEGEOISE  
DU MOUVEMENT WALLON  
POUR LE RETOUR A LA FRANCE



Edit. resp. : Laurent Leruth - 1, rue de Pitteurs - 4020 Liège - Tél. 041/42 10 90  
Abonnement : 500 FB ou 80 FF au numéro de compte 870-0447816-30.

*Meilleurs vœux  
pour 1994*



## Editorial :

# Ce que nous sommes, ce que nous voulons

Persuadés que la Belgique, même dans sa structure fédérale actuelle, reste un Etat artificiel, fragile, menacé en permanence d'implosion - comme l'ex-Tchécoslovaquie - par les objectifs indépendantistes de la classe politique flamande et ses visées impérialistes sur la région bruxelloise, nous nous définissons comme suit :

**1) Nous sommes «rattachistes»,** ou plutôt réunionnistes, c'est-à-dire que nous préconisons, dans ce contexte, la réunion de la Wallonie à la France. Selon ce que voudront les peuples français et wallons, la réunion peut consister en une simple association d'Etats ou en une intégration plus ou moins poussée pouvant aller jusqu'à la départementalisation.

La Wallonie est une région française, une composante de la communauté française d'Europe, le «cap nord-nord-est» de la Francité sur notre continent.

**2) Nous sommes régionalistes,** en ce sens que la réunion à la France ne peut, à nos yeux, supprimer le fait régional wallon et que la Région wallonne pourrait conserver les compétences qu'elle a obtenues au sein de la Belgique. Nous sommes partisans d'une France régionalisée - elle l'est déjà en grande partie - qui respecte l'identité wallonne au même titre que la bretonne, la corse, la provençale ou l'alsacienne. Nous voulons à la fois promouvoir la culture française en Wallonie et défendre la culture populaire wallonne. En 1791-93, nous aurions été des Girondins (fédéralistes), non des Jacobins (centralisateurs).

A ceux qui craindraient que la régionalisation ne déforce la République française, nous posons la question : l'organisation de l'Allemagne en république fédérale a-t-elle rendu celle-ci moins unie et moins forte que la France ? <sup>(1)</sup>

**3) Nous sommes proeuropéens,** car nous croyons que seule une Europe unie, démocratique et sociale peut résister à l'hégémonie américain, tant sur le plan économique que culturel. Défendre la culture européenne, c'est encore défendre la France et la culture française. On le voit bien dans le domaine de l'audio-visuel avec les problèmes posés par l'accord du GATT.

Créer une véritable Confédération européenne, voire un Etat fédéral européen, c'est donner à l'Europe la force qui lui a manqué pour sauvegarder son industrie et son agriculture, pour intervenir efficacement dans les Balkans et y faire régner la paix.

La Wallonie, région de France et donc d'Europe, n'est-ce pas la voie de l'avenir ? Seules la France et l'Europe peuvent aider à notre redressement.

**4) Nous sommes pluralistes,** c'est-à-dire qu'il y a chez nous des croyants et des non-croyants, des chrétiens, des socialistes, des libéraux et des écologistes. Nous respectons toutes les familles politiques, philosophiques et religieuses, à l'exclusion des tenants de l'extrême droite et des fanatiques de tous bords. Etre pluraliste, c'est être tolérant, sauf à l'égard de l'intolérance. C'est aussi admettre qu'il y ait, dans un Mouvement comme le

nôtre, plusieurs sensibilités, plusieurs tendances.

**5) Nous sommes démocrates,** en ce sens que nous répudions toute forme de dictature, d'autoritarisme ou de totalitarisme, non seulement pour l'organisation de la société, mais au sein de notre Mouvement, que nous voulons à l'image de l'humanisme français. Le RF doit avoir une structure et un fonctionnement démocratiques, de la base au sommet. Pas de «maîtres-à-penser», pas de directives impératives, pas de «discipline militaire», mais une réflexion permanente des militants qui doivent pouvoir s'exprimer librement. Nous voulons, à tous les niveaux, privilégier le dialogue, développer le sens de la responsabilité, inciter au débat démocratique.

### **6) Nous sommes fédérateurs.**

Nous voulons dire par là que nous préconisons des contacts suivis entre les divers mouvements wallons, afin de réaliser certaines actions en commun.

Ensemble, nous serons plus forts pour atteindre ceux des objectifs que nous partageons, chaque mouvement conservant son indépendance, sa spécificité et ses objectifs particuliers. On pourrait ainsi reconstituer une «Délégation permanente des mouvements wallons».

Le Bureau de  
la Fédération liégeoise du RF.

<sup>(1)</sup> Les difficultés actuelles de l'Allemagne résultent non de sa structure fédérale, mais de sa réunification avec l'Est.

## A propos de la réunion à la France du 8 mai 1793

Le 28 septembre dernier, sur la proposition d'un de nos amis, membre du Comité exécutif du GRAND LIEGE, une conférence de Monsieur Philippe Raxhon, docteur en Histoire et aspirant au F.N.R.S., organisée par cette Association, a réuni un public attentif aux Archives de l'Etat, rue du Chéra à Liège (1).

**Le sujet : le bicentenaire de la réunion du pays de Liège à la République française votée par la Convention le 8 mai 1793.**

conséquence du vœu émis par les Liégeois quatre mois auparavant. Sujet toujours brûlant depuis deux siècles, qui a non seulement alimenté la polémique sur les événements eux-mêmes, mais encore nourri l'imaginaire des nostalgiques de l'Ancien Régime et des partisans de la Révolution !

Selon Philippe Raxhon, suivant en cela la « tradition », 10 à 15 % tout au plus des électeurs du pays de Liège se seraient prononcés en faveur de la réunion. Nous ne pensons pas que ce chiffre soit définitif, mais avant de le cerner de plus près, voyons comment on était arrivé à cette décision qui, en une heure, rayait de la carte de l'Europe, une principauté déjà vieille de huit siècles.

« L'heureuse Révolution » du 18 août 1789 se fait essentiellement dans le but de ressusciter un passé d'ailleurs idéalisé. Le grand objectif n'est pas de se débarrasser du régime princier ni de quitter le giron du Saint-Empire romain germanique, mais plutôt d'atténuer les pouvoirs du prince-évêque jugés exorbitants depuis 1684 et d'en revenir à l'application de la Paix de Fexhe datant de 1316. Il est vrai que cet accord moyenâgeux avait organisé la vie de l'Etat d'une manière plus démocratique qu'ailleurs puisqu'à Liège, par exemple, le peuple groupé dans les 32 Bons Métiers participait à l'élection du Magistrat de la Cité. Mais revenir à l'avant-veille pour régler les problèmes du lendemain, telle est, semble-t-il, l'ambition première des réformateurs liégeois !

Bien sûr, d'autres griefs étaient apparus peu à peu dès avant 1789. A l'imitation de la France, dont les événements sont suivis avec passion, les révolutionnaires liégeois réclament la représentation politique de tous, citadins et ruraux. Ils exigent encore une profonde réforme fiscale qui ne reconnaît plus de privilégiés devant l'impôt.

L'année 1790 sera celle de toutes les déceptions. Hoensbroech amène l'Allemagne contre ses sujets révoltés. Il s'entête dans son refus d'un dialogue et s'emploie à mater la « rébellion » par la force. Les Liégeois résisteront bien quelques mois; mais, en fin de compte, devront céder devant la puissance militaire de l'Empire germanique.

Le retour du régime princier le 12 janvier 1791 grâce aux baïonnettes autrichiennes et la répression très dure qui s'ensuivra couperont définitivement l'espoir d'une entente entre les révolutionnaires réfugiés en France pour la plupart et les tenants du pouvoir épiscopal.

En avril 1792, la France déclare la guerre à l'Autriche-Hongrie, victorieuse de l'éphémère République des Etats-Belgiques unis un an et demi plus tôt. A la fin de l'année, le général Dumouriez prend l'offensive, bouscule les Impériaux le 6 novembre à Jemappes, conquiert la Belgique et libère Liège le 28. Revenus de leur exil, les révolutionnaires liégeois vont déployer une extraordinaire énergie à se doter de nouvelles institutions.

Le 30 décembre, le Conseil de la Commune de Liège est élu par 7.113 voix. Quelques jours plus tôt, 8.595 Liégeois avaient choisi leurs 20 députés à l'Assemblée nationale. Enfin, en janvier 1793, 9.660 électeurs de la ville et de la banlieue marquent leur accord à la proposition de réunion de leur pays à la République française. Selon les sources officielles, 49 sections sur 61 ont été unanimes « et la pluralité d'entre elles a voté par scrutin secret ».

Pour le pays de Liège ou plutôt pour la partie wallonne de la principauté, car les « quartiers » flamands n'ont pas participé au vote, on recensera 21.519 votants, non compris Huy et Dinant, villes dans lesquelles le scrutin a aussi été favorable à la réunion. Ce nombre se décompose comme suit :

- 14.103 votes affirmatifs sous réserve d'application des « Cinq points » de la Commune de Liège,
- 5.298 votes affirmatifs sans aucune restriction,
- 90 votes négatifs,
- 40 votes demandant l'ajournement.

On discute toujours du caractère de ces cinq réserves suggérées par la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité. En réalité, ces Liégeois, qui sont des modérés, demandaient :

- 1° le remboursement de la dette « dont la loyauté liégeoise est garantie » par les biens nationaux et le paiement des frais consentis par la République depuis l'arrivée de ses troupes sur le territoire liégeois;
- 2° l'indemnisation de nombreuses victimes de la répression grâce aux biens des oppresseurs;
- 3° l'assurance d'une pension aux membres du clergé afin de « les attacher comme citoyens à la chose publique »;
- 4° le remboursement des charges publiques achetées « de bonne foi » sous l'Ancien Régime;
- 5° la prise de mesures réglementant l'usage des assignats afin d'éviter des abus notamment en cas de remboursement de dettes entre Liégeois ou de rachat de rentes constituées avant la réunion.

Plutôt que d'y voir un côté « offensant » pour la France voulu par les deux tiers des « rattachistes » de l'époque, ne peut-on plus simplement constater le sérieux de ces Liégeois qui, à la veille de prendre la très lourde responsabilité de l'abandon de leur nationalité, ont cherché à mener l'opération dans la clarté la plus totale ?

## QUELQUES CHIFFRES ET POURCENTAGES ...

Constatons d'abord qu'il convient de cesser de comparer le nombre des électeurs aux populations recensées en 1815 voire, dans certains cas, en 1840 ! Ce petit jeu, hélas ! souvent pratiqué, révèle un manque de curiosité pour le moins singulier puisqu'en effet, n'étaient électeurs que les hommes âgés d'au moins 18 ans. La première question qui se pose est donc : quel était le nombre de ces derniers ? L'absence de recensements de la population de la principauté à la fin de l'Ancien Régime empêchera toujours d'apporter une réponse précise. On estime toutefois communément que le pays de Liège compte alors environ 350.000 habitants.

Les calculs des démographes ayant montré que les femmes étaient plus nombreuses que les hommes (52,5%) et que les enfants de moins de 15 ans représentaient un groupe compris entre 35 et 40 % (soit 37,5 %), il ne reste plus à ce stade que 103.900 électeurs potentiels !

Mais ce nombre est encore trop élevé, car il englobe les Flamands, qui n'ont pas voté, et les jeunes gens dans la tranche d'âge 15-17 ans. Dans l'état actuel des connaissances, il est impossible de connaître avec exactitude l'importance de ces catégories. On peut toutefois avancer sans trop de risques que les Campinois en âge de voter devaient être une quinzaine de milliers.

En définitive, la masse des électeurs a dû être comprise entre 85.000 et 90.000 personnes.

En admettant 21.500 votes sur 90.000, on voit que **24 % des électeurs**, - et non 10 à 15 % -, **ont montré leur préférence pour la réunion à la France.**

Le même mode de calcul appliqué à **Liège et sa banlieue** (env. 85.000 habitants) donne **un peu plus de 38 %.**

Pour mieux apprécier ces résultats, il faut se souvenir qu'à cette époque de démocratie balbutiante, le droit de vote constitue une telle nouveauté que son importance a dû échapper à beaucoup. Il existe d'ailleurs des points de comparaison qui le montrent à suffisance : en France, la

Constitution de l'an 1 ne sera votée au suffrage universel en juillet 1793 que par un peu plus de 10 % des électeurs et celle de l'an 3 en août 1795 ne verra que 18 % des électeurs primaires venir l'adopter. En 1791, 10.000 Parisiens seulement (sur 80.000), soit 12,5 %, se déplaceront pour élire leur Conseil municipal.

Mieux encore, en juillet 1790, les Liégeois, âgés de 25 ans et payant une cotisation de 3 florins ce qui écartera beaucoup d'ouvriers, ne seront que 7 % au maximum à désigner le Conseil de la Cité. La Municipalité en place depuis le 18 août 1789 attendait « 10.000 à la rigueur 15.000 » participants. Elle n'en verra arriver que 1015 ! Etonnante faiblesse en tout cas malaisée à expliquer.

D'autre part, il a été souvent objecté que ces opérations électorales ont été organisées d'une manière peu démocratique, c'est-à-dire par appel nominal ou même par acclamations. En d'autres termes, ce résultat n'aurait été obtenu que par des manipulations des assemblées ou des pressions plus ou moins directes sur les électeurs. Sans nier l'influence ou les pressions plus ou moins « amicales » qui ont pu être exercées par certaines personnalités révolutionnaires sur les hésitants, - mais cela est de toutes les époques ! - il semble bien difficile d'admettre que de petits groupes de farouches partisans de la réunion aient pu, dans les 61 sections ou dans tous les villages, terroriser des dizaines et même des centaines de tièdes ou d'opposants

pour les emmener jusque dans les églises alors transformées en bureaux de vote. En réalité, les participants à ce scrutin sont, dans leur immense majorité, venus de leurs plein gré. La répression brutale, encore toute fraîche dans les mémoires des patriotes, avait montré le vrai visage de l'ancien pouvoir. Pour préserver l'acquit de la Révolution et surtout l'espérance, il n'y avait plus qu'une issue : devenir, comme les Avignonnais, des citoyens de la jeune République alliée. A contrario, le pourcentage très élevé des abstentionnistes prouve qu'indifférents ou adversaires sont restés chez eux.

Mais, quoi qu'il en soit des chiffres et de leur laborieuse interprétation, laissons pour finir la parole à l'un des meilleurs connaisseurs de cette période troublée de l'histoire du pays de Liège, feu le Professeur Paul Harsin qui, à la page 165 de sa *Révolution liégeoise de 1789*, a avoué qu'

« Il est difficile de ne pas reconnaître un caractère très représentatif à ce résultat ».

Daniel LANIER.

(1) Conférence présidée par M. Claude Gaier, secrétaire général du Grand Liège, conservateur du Musée d'Armes, et complétée par une intéressante exposition de documents d'époque réunis par Madame P. Pleyns-Rigo et ses collaborateurs, Messieurs P. Conrad et P. Bertholet.

## **BICENTENAIRE de la MORT de CHAPUIS** **Manifestation à Verviers, le 8 janvier 1994 à 15 h.** place du Martyr

A l'occasion du bicentenaire de la mort de Grégoire-Joseph CHAPUIS, exécuté le 2 janvier 1794 pour ses opinions réunionnistes, le RF organise à Verviers, le samedi 8 janvier à 15 heures, devant le monument Chapuis, place du Martyr, une manifestation à laquelle participeront :

- ◆ Monsieur Yvan ILIEFF, historien, ancien ministre, député-maire de Dison;
- ◆ Monsieur Philippe de SAINT ROBERT, écrivain, diplomate, membre du Haut-Conseil de la Francophonie,
- ◆ Monsieur Joseph BERNY, président national de la Libre Pensée française, ancien résistant.
- ◆ Monsieur Maurice LEBEAU, président du RF.

## Des textes inédits de Marcel Thiry

Grâce à l'obligeance de notre ami Jean-Pierre Thiry et de sa sœur Lise, *Wallonie française - Liège* a le privilège de publier des textes inédits de Marcel THIRY.

Ces textes ne clament pas l'amour de la France, tant il était omniprésent et sous-entendu, mais ils reprennent deux épisodes de 1915 et 1918, où Marcel Thiry a pris pour la première fois connaissance du pays dont la littérature l'imprégnait déjà.

Le troisième épisode, au contraire, a trait à l'un des derniers voyages que Marcel Thiry fit en France, à Vichy, pour y recevoir le prix Valéry Larbaud, en 1976.



**Extraits de lettres écrites  
par Marcel Thiry à ses parents,  
alors qu'il faisait  
son entraînement militaire  
à Grandville (Normandie)**

Granville, 27 avril 1915.

Mes chers parents,

...  
Je continue ici la vie d'exercices et de corvées. C'est très supportable. Le moment le plus délicieux est le matin, quand nous partons pour l'exercice. On passe, vers huit heures, devant les villas de Donville, qui s'éveillent. Les fenêtres sont ouvertes sur les jardins qu'Avril a fleuris. Et nous voyons la table servie, l'intimité heureuse de petites salles à manger bourgeoises où le déjeuner est préparé sur la nappe blanche. Et cela rappelle le temps, déjà presque oublié, où, nous aussi, nous déjeunions tous les matins... Plus tard, vers onze heures et demie, nous repassons sur la route poussiéreuse, dans la grande chaleur du jour, un peu étourdis par une matinée d'exercice au bord de la mer, dans le grand soleil. Alors, quelques fois, quand on a bien travaillé, notre lieutenant nous arrête et nous donne un repos en face d'un marchand de cidre. Et on se repose à l'ombre, devant un verre de cidre qui pétille.

...  
À propos, Papa, sais-tu que je suis considéré ici, jusqu'à nouvel ordre,

comme du 12<sup>ème</sup> de ligne. Ton ancien régiment ! Hein ! Pensaistu qu'il tiendrait un jour garnison à Granville ?

...

Marcel.



4 mai 1915.

...  
J'aurais voulu, comme Maman l'avait demandé, vous envoyer la photographie que nous avons fait faire, Oscar et moi. Malheureusement une circulaire vient de paraître, qui interdit l'envoi de portraits de soldats à l'étranger. C'est ennuyeux car vous auriez bien ri à me voir, avec ma tête de forçat, à côté d'Oscar, sanglé dans son uniforme doré sur tranche... Enfin, nous vous les apporterons nous-mêmes, dans quelques mois.

...  
À part cela, rien de neuf, sinon que les anciens m'ont adopté, et que je suis sorti du vil troupeau des bleus pour passer dans le coin de ma chambre réservé aux privilégiés. Notre entraînement se poursuit, rationnel, sous le ciel clair et dans les vergers blancs, le long des falaises ou sur la lande. Le matin, l'heure du réveil dans la luminosité délicate de ce beau mois de Mai, est délicieuse.

...  
Aujourd'hui, nous sommes restés à la caserne parce que nous avons de nouveau été vaccinés, hier... Pour la première fois depuis que je suis ici, il pleut. Toutes les fenêtres de la chambre sont ouvertes; elles donnent sur la mer. Et je me rappelle la villa Jeanne, où nous avons passé un début de vacances si calme, avant la grande rafale... Je savais bien peu, quand je revenais d'Ostende, le jeudi soir, avec Rosa, que je continuerais cette villégiature à Grandville, après huit mois d'interruption !

...



18 mai 1915.

...  
Il fait ici un admirable mois de Mai. Les lilas débordent sur les murs, et l'aubépine des haies commence à fleurir. La mer est uniformément

calme et bleue, et les îles Chausey, à l'horizon, sont un archipel rosé de féerie. La caserne, je vous l'ai déjà dit, est sur un promontoire. Le soir, nous avons d'admirables couchants - Et je ferais des vers, si j'en avais le temps.

...

Il y a bien l'exercice en rangs serrés, qui est assommant. Mais les jours de service de campagne, on se dédommage... Ah ! les bonnes trottées à travers tout, dans les blés humides de rosée qui vous trempent délicieusement jusqu'aux épaules, dans le sable sec des dunes, et sous les taillis épais d'où les lièvres, soudain, vous filent entre les jambes ! Souvent, je suis chef de patrouille. Je choisis deux ou trois petits Liégeois de Pierreuse ou du Laveu, de véritables petits singes qui grimpent aux arbres avec une étonnante vélocité. Et nous partons le fusil sous le bras. Les paysans qui fanent, dans les champs fauchés, les prés odorants, se redressent et nous saluent.

...



Juin 1915.

...

Les lilas sont fanés sur la route de Donville; les aubépines mêmes, qui embaumaient les sentiers que rebattaient nos patrouilles, ont perdu leur parfum, et les ajoncs des falaises jonchent de pétales jaunes le gazon court tondu par les vents du large. Mais les glycines suspendent leurs grappes aux auvents des villas, les œillets s'épanouissent en parterres, et les acacias, qui ont perdu leurs fleurs, ont épaissi leur feuillage. Il fait très chaud, mais nous sommes endurcis et nous supportons allègrement les quarante degrés sous lesquels, fusil sur l'épaule et sac au dos, nous bouffons des kilomètres... Vous pensez si nous avons la peau tannée ! Nick vient me chercher pour dîner. Je vous laisse. La dèche est imminente, mais nous saurons prendre des mesures.

Donnez souvent de vos nouvelles, n'est-ce pas ? Je vous embrasse aussi fort que je vous aime.

Marcel.

1<sup>er</sup> août 1915.

... Ici, la vie est devenue pour nous quasi normale. Nous avons encore fait, cette semaine, une marche épatante. Nous sommes passés par les Salines, qui est peut-être la plus jolie petite plage que je connaisse. Représentez-vous, au bord d'une cuvette que la mer emplit à marée haute, quatre ou cinq maisonnettes de pêcheurs dont le chaume est fleuri de chardons et de hautes giroflées. Sous les arbres très hauts qui masquent l'arrière-pays, deux auberges se cachent, deux bonnes vieilles auberges à enseignes pittoresques. Et l'odeur des varechs, des filets qui séchent aux murs et des dépôts de sel qui miroitent sur le sable, se confondent en une senteur forte, un peu âcre, dont les poumons gardent, plusieurs jours, un vague parfum sauvage de marin.

Marcel.

◆ ◆ ◆

**Souvenirs de Marcel Thiry  
sur ses rencontres avec Isidore Collin,  
à Paris, en 1918,  
après le retour du tour du monde  
des autocanons**

(Refusant d'écrire dans les gazettes embochées, Collin était passé en Angleterre, à Twickenham, où il tourne des obus)

En 1917, Collin, que la vie anglaise ne devait pas toujours enchanter bien qu'on eût acclimaté à Twickenham la dorée et le boudin blanc, passait comme contremaître dans une usine d'aviation de Levallois-Perret; il reprend ainsi contact avec les milieux littéraires, avec le journalisme belge réfugié en France. Il avait loué un pittoresque appartement qui n'avait que le tort d'être un peu loin de son usine, car il perchait juste à côté du Sacré-Cœur, rue Simon Dereure... C'est là que je le retrouvai en juillet 1918, quand l'expédition dont j'avais fait partie pendant trois ans revint de Russie. Je garde le souvenir de quelques soirées passées là-haut, sous la verrière du grand atelier qui faisait la

pièce principale de ce logis montmartrois, avec Maurice Beerblock qui y venait en voisin, avec Julien Flament, avec mon frère qu'une grave blessure avait fait démobiliser, avec l'un ou l'autre permissionnaire comme moi. Collin n'avait rien perdu de sa bonne humeur épanouie et de son humour primesautier. La pratique d'un métier manuel, le contact quotidien des travailleurs ouvriers lui avait fait trouver à la vie une nouvelle saveur, un nouveau relief; d'avoir su s'accommoder à sa fonction accidentelle, d'avoir découvert qu'il était capable de devenir un excellent tourneur d'obus, il avait pris en lui-même, aurait-on dit, une nouvelle confiance, et conçu une espèce de fierté d'artisan. Les heures passaient vite à l'écouter, et deux fois nous laissâmes passer celle du dernier métro et nous revînmes à pied, mon frère et moi, de Montmartre à la porte Champerret où il avait sa mansarde, à travers un merveilleux Paris désert qui écoutait au loin grandir la contre-offensive victorieuse vers la poche du Tardenois.

◆ ◆ ◆

**Début du discours de  
remerciements de Marcel Thiry  
aux amis de Valéry Larbaud,  
à Vichy, le 30 mai 1976,  
après avoir été le premier  
«non Français» à recevoir ce prix**

Celui qui inventa si bien son plaisir et le nôtre de faire jouer la géographie pour placer la poésie du monde sous des éclairages nouveaux, et qui par exemple savait élire Saint-Petersbourg pour découvrir de là, comme de l'observatoire le plus dépaysé, un poème de Francis Jammes, celui aussi dont une des tentations privilégiées fut la nordique, celui-là ne vous aurait pas désapprouvés peut-être d'avoir été chercher votre lauréat du Prix Valéry Larbaud 1976 en extrême bordure septentrionale du domaine français. Vous m'avez appelé en effet du cap européen le plus nord-nord-est de ce grand continent littéraire et sentimental qui est le nôtre, le grand continent français. Quand je suis dans mon jardin, je sais et je sens que de trois côtés, à une même distance de quatre ou cinq lieues, trois frontières qui sont à la fois de langues et d'États (ou de régions très politisées)

délimitent mon petit pays et par le même seuil ce vaste empire dont je ne sais pas comment Valéry Larbaud aurait accueilli la vocation nouvelle, et qu'on appelle la Francité. Mon pays lui-même s'était à peine vu proposer son nom depuis très peu d'années quand l'auteur de *Barnabooth* allait commencer à écrire; ce nom, il l'avait reçu d'un poète, Albert Mockel, et c'était celui d'une revue symboliste: *La Wallonie*. Aussi, bien que son cher Nord-Express ne dédaigne pas de s'arrêter dans les gares wallonnes, Larbaud m'a-t-il jamais, du moins à ma connaissance, cité cette Wallonie qui naissait à peine comme nation. Il est vrai que je ne me vanterai pas - et surtout parlant dans ce sanctuaire de la science larbaudienne - que cette modeste connaissance qui est la mienne d'une œuvre si étendue puisse être à la mesure de mon admiration pour le poète. Car c'est vers la poésie de Larbaud, vers cette enceinte la plus haute à mes yeux d'une cité Larbaud, que cette admiration s'est portée avec les plus fréquents retours par dilection.

...

◆ ◆ ◆

Un an plus tard, dans les premiers jours de septembre, Marcel Thiry s'éteignait. Lui rendant un dernier hommage, Maurice Piron déclara à Vaux-sous-Chèvremont :

« (...) si l'on a dit de la langue française qu'elle est aussi une patrie, cette patrie, pour lui, avait un visage, un corps, une âme, un présent, un passé, et elle avait un nom. La France, devant Marcel Thiry, était plus qu'une patrie de l'esprit : il chérissait en elle une mère dont la Wallonie est l'enfant (...) <sup>(1)</sup>.

A.S.

<sup>(1)</sup> Cf Marcel Thiry, *Lettres aux jeunes Wallons*, Introduction de Minna Aizenberg et Lily Rochette, Ed. Institut Jules Destrée, 1990, page 10.

# Les mariages des soldats français et étrangers à Liège, de 1789 à 1796

Cette note est un résumé de l'article paru dans le *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège* (n° 232-233, tome XI) en juin 1986. Des recherches ponctuelles entreprises dans les registres paroissiaux de Liège semblaient indiquer que de nombreux mariages de Liégeoises ou de Belges <sup>(1)</sup> avec des soldats étrangers avaient eu lieu pendant les dernières années du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Un dépouillement systématique des registres de décembre 1789 à l'été de 1796 (fin de l'an 4) a confirmé cette impression. Les premiers soldats venus à Liège à cause des événements révolutionnaires sont des **Prussiens** qui s'installent en ville dès le 30 novembre 1789 et qui y resteront jusqu'au 16 avril 1790. Ces troupes sont accueillies avec allégresse parce qu'elles sont sensées protéger la Révolution liégeoise du 18 août 1789. Est-ce la brièveté de ce séjour, ou les difficultés de communiquer dues à la différence des langues ou encore la discipline de fer de l'armée de Frédéric-Guillaume, le « roi-philosophe » ? Toujours est-il que ses hommes n'auront guère de succès et je n'ai pu relever que le mariage **d'un seul soldat prussien**, - par ailleurs d'origine polonaise -, avec une Liégeoise !

Les **Autrichiens**, qui, par deux fois, rétabliront le prince-évêque sur son trône, occuperont Liège du 12 janvier 1791 au 28 novembre 1792, puis du 5 mars 1793 au 27 juillet 1794. Les effectifs de cette importante garnison varieront de 3 à 5.000 hommes. En dépit de la longueur de cette pré-

sence (au total **plus de trois ans**), force est de constater que le nombre de mariages de soldats impériaux demeure très bas : je n'ai pu retrouver **que cinq actes du genre** et il faut immédiatement préciser qu'un de ces hommes est né près de Bastogne (alors dans le duché de Luxembourg dépendant de l'Autriche) et un deuxième est Flamand originaire du diocèse d'Ypres.

**Les choses vont changer dès qu'il s'agit des «Carmagnoles», surnom méprisant donné par leurs adversaires germaniques aux soldats de la République française.** Les troupes du général Dumouriez se sont trouvées à Liège du 28 novembre 1792 au 4 mars 1793 (soit à peine plus de trois mois). Sur ce court laps de temps, les Français parviendront à conduire à l'autel dix-huit Liégeoises, mais cette vaguelette n'est que l'annonce de la lame de fond qui va déferler dès l'été de 1794 ! **Sur deux années, 174 soldats français** recevront le sacrement de mariage à Liège. Rappelons que le relevé a été arrêté en septembre 1796, c'est-à-dire au moment où les registres paroissiaux sont repris par l'état civil proprement dit <sup>(2)</sup>.

La grosse majorité des épousées sont des Liégeoises habitant des paroisses très peuplées comme Saint-Thomas : 20 mariages, Saint-Martin-en-Ile : 19, Saint-Nicolas en Outremeuse : 16, Saint-Pholien : 14 ou encore Saint-Servais : 13. On ne relève que 10 unions de Républicains avec des Belges, 3 avec des Françaises suivant l'armée, 1 avec une

Italienne et un dernier avec une Allemande. Dans la plupart des actes (rédigés en latin), le lieu de baptême des mariés est indiqué ce qui permet de constater que 92 % des soldats sont **originaux de la moitié nord de la France** (notamment Paris et l'Île-de-France, Champagne, Picardie, Lorraine, Franche-Comté et Flandre wallonne). De même, la qualité du marié est souvent renseignée par la formule *miles in copiis gallicis* (soldat dans les troupes françaises) ou *gallicae republicae miles* (soldat de la République française). On trouve encore des expressions qui décrivent la fonction ou le grade : *in copiis Gallorum addictus* (volontaire) ou *adscriptus* (enrôlé), *miles officarius* (officier), *locum tenens* (lieutenant), *centurio* ou *capitaneus* (capitaine), *dux* (commandant ou chef d'un service), *in copiis musicus* (musicien dans l'armée).

Citons, pour le plaisir, le bel effort du vicaire de Saint-Adalbert qui, le 5 mai 1795, marie le Franc-Comtois «*Michaelis Pacoutet in republicae galliae copiis supremus tympanotriba vulgo tambour-major*». Louable précaution que cette traduction en langue vulgaire, car si *tympanotriba* désigne bien un joueur de tambourin, il peut aussi avoir le sens d'homme efféminé, définition qui n'aurait certes pas dû plaire au jeune marié ! Parfois la trop brève mention de *gallus* (français) suivant le nom du marié ne permet pas de reconnaître son état militaire, mais presque toujours dans ces cas, les témoins, aussi des Français, sont dits soldats, officiers ou

*commilitones* (compagnons d'armes). La profession du marié est encore dans quelques cas apportée par des actes postérieurs (baptême ou naissance). Il est amusant de citer la curieuse réaction de l'abbé Tilquin, alors curé de Saint-Martin-en-Ile : de septembre 1794 au mois d'octobre de l'année suivante, ce prêtre a scrupuleusement noté le caractère militaire de chacun des douze Français qui ont contracté mariage dans son église, mais pour les quatre derniers soldats qu'il a bénis d'avril à juillet 1796, il se bornera à écrire *extraneus* (étranger) en regard de leur nom. Ce changement d'attitude n'est, croyons-nous, que l'expression de la colère d'un Liégeois devant la réunion de son pays à la France. Cette muette protestation restera isolée et n'aura certainement aucune influence sur ses compatriotes.

Des chiffres donnés plus haut, on retiendra que **le nombre de Français mariés à Liège est environ trente fois plus élevé que celui des soldats d'origine germanique.** C'est, à mon sens, un bon indice du courant de sympathie d'une bonne part du peuple liégeois pour les idées révolutionnaires. Les contacts des soldats avec la population ont été fréquents et durables, car, outre le fait que ces hommes ont logé chez l'habitant, la pratique commune de la langue française ou de dialectes proches du wallon (picard, lorrain, champenois) les a grandement facilités.

A Huy, ville d'environ 5.000 âmes, la situation est comparable. D'août 1794 au 14 fructidor an 4 (1<sup>er</sup> septembre 1796), s'y célèbrent 22 mariages de militaires français : 18 épousent des Hutoises, 3 des Namuroises et le dernier une Allemande. 77 % des mariés proviennent de la moitié nord de la France.

A 30 kilomètres au nord de Liège, Maastricht, place de guerre verrouillant le passage du fleuve, est restée en partie dans l'orbite liégeoise. Mais ici les habitants n'ont pas, en 1794,

aidé les Républicains à prendre leur cité qui n'a d'ailleurs capitulé qu'après un long siège. La ville, qui abrite 17.000 habitants pratiquant un dialecte germanique, a dépendu des Etats généraux de Hollande jusqu'au jour de la reddition (4 novembre). Ces différences expliquent sans doute le nombre beaucoup plus faible d'unions entre Français et Hollandaises. Les registres des quatre paroisses catholiques reprennent 25 actes de cette sorte, dont 16 seulement avec des Maastrichtoises; les autres intéressent 4 Liégeois, 3 Belges et 2 Françaises.

Ce dépouillement ne peut donner qu'une faible idée de l'importance des mouvements des armées dans la dernière décennie du XVIII<sup>ème</sup> siècle et donc de leurs conséquences démographiques. Ne pourrait-on imaginer d'étendre ce sondage à

toutes les villes et localités de Wallonie, alors boulevard sans cesse parcouru par les troupes de la République ?

Jacques LIENARD.

(1) «Belge» est utilisé ici par commodité pour désigner les femmes qui ne sont pas «nationnées» liégeoises, c'est-à-dire nées dans les Pays-Bas autrichiens. Interrogées sur leur lieu d'origine, elles auraient répondu être Brabançonnaises, Haynuyères, Namuroises, Flamandes, Limbourgeoises (actuel plateau de Herve) ou Luxembourgeoises.

(2) Les lois françaises organisant l'état civil ont été appliquées dans les «neuf départements» dès juillet 1796. Les officiers municipaux ont souvent continué les registres paroissiaux.

### Les tout premiers actes d'état civil à Liège

A Liège, le premier mariage passé devant les autorités civiles a été acté le 22 janvier 1793. Il intéresse deux Liégeois, Mathieu Velu et Marguerite Carsombrouck.

Mais les officiers municipaux de la «Ville libre de Liège» ont encore célébré cette même année :

- le 8 février, l'union du citoyen Etienne-Remy SAMSON, sergent-major au 104<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de la République française, né à Rethel le 29 juillet 1768 et de la citoyenne Anne COLLETTE, née à Montargis-en-Gâtinais, âgée de 26 ans;
- le 20 février, l'union du citoyen Louis-Nicolas-Antoine GUIDON, caporal-tailleur au 71<sup>ème</sup> régiment, né à Montreuil-sur-Mer en Picardie et de la citoyenne Anne FRICK, née à Metz en Lorraine;
- le 3 mars, l'union de Georges THORONLEYE (qui signe TORONLAY), sergent-major dans la Légion bavaroise au service de la République française, né à Presbourg en Hongrie, et de la citoyenne Marie-Joseph BERNARD, habitant la paroisse Saint-Pholien et baptisée dans l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège.

Ces actes peu connus ne figurent pas dans un registre d'état civil, mais se trouvent mélangés aux procès-verbaux des séances de la Municipalité issue des élections du 30 décembre 1792 et entrée en fonctions le 10 janvier suivant. Leur formulation est encore hésitante : les époux se contentent de se jurer «fidélité et loyauté» en présence de deux officiers municipaux et des témoins, des militaires le plus souvent.

Les autorités révolutionnaires, obligées de fuir devant l'avance autrichienne dans la nuit du 4 au 5 mars, se réfugieront en France. Revenues dans le courant d'août 1794, elles reprendront alors sans interruption la tenue des actes d'état civil.

J.L.

## Dans le mouvement : Nouvelles de la Fédération liégeoise

Depuis la parution de notre dernier *Bulletin* (n° 2, septembre 1993), nous avons reçu de nombreux encouragements et de nouveaux dons sont venus grossir nos fonds de combat. Nous avons reçu des soutiens de militants du Namurois, du Hainaut et du Brabant wallon, ainsi que d'amis de France. Certains nous ont aussi adressé des critiques. Notre prochain numéro comportera une rubrique « Courrier des lecteurs ».

Le **Comité de la Fédération liégeoise du R.F.** a continué à se réunir régulièrement chaque mois, les 4 septembre, 2 octobre, 21 octobre, 15 novembre et 4 décembre 1993. Entretemps, le Bureau s'est également réuni plusieurs fois. Notre président, Monsieur André Schreurs, ayant du subir une intervention chirurgicale, la présidence du Comité fédéral liégeois a été assurée pendant deux mois par notre vice-président, Monsieur Robert Moson, responsable de la section de Verviers.



Le 13 septembre, à la suite d'une réaction de Monsieur Lebeau aux déclarations de Monsieur Schreurs lors du décès du roi Baudouin (voir notre *Bulletin* n° 2, page 10), *Le Soir* a publié la mise au point suivante :

### MISE AU POINT

*La lettre de Monsieur Lebeau, publiée dans le « Courrier des lecteurs » du 3 septembre, suscite une nouvelle réaction de Monsieur Schreurs. Cela clôt la polémique.*

C'est en qualité de président de la Fédération liégeoise du « Mouvement wallon pour le retour à la France » - une des plus importantes de Wallonie - que j'ai répondu, le 8 août dernier, au correspondant liégeois du « Soir » qui m'interrogeait sur les réactions d'un mouvement comme le nôtre devant la ferveur populaire suscitée par la mort du roi Baudouin.

L'exclusion dont Monsieur Lebeau fait état est une mesure antidémocratique et antistatutaire prise à mon encontre par un comité restreint, à Namur, à la suite d'une allocution que j'avais prononcée à Fouron le 8 mai 1993, en accord avec Monsieur José Happart, au cours d'une réunion organisée par le mouvement « Wallonie libre ». (...)

L'assemblée générale de la Fédération

liégeoise du MWRP, réunie à Liège le 16 juin 1993, a fait justice de cet abus de pouvoir en me confirmant dans mes fonctions de président à l'unanimité moins une abstention, au scrutin secret. Il en résulte que je suis bien habilité à m'exprimer au nom de la Fédération liégeoise du mouvement, dont le comité a approuvé mes déclarations au « Soir ». (...)

André SCHREURS (Liège).



A l'annonce, dans *Wallonie française*, de la tenue à Namur, le **20 novembre**, d'une **assemblée générale statutaire du R.F.**, le Comité de la Fédération liégeoise a adressé le **4 novembre** à Monsieur Maurice Lebeau, président du R.F. au niveau wallon, la **lettre ouverte** dont voici le texte :

Monsieur le Président,

Le dernier numéro de *Wallonie française* tend, sous votre plume, à minimiser l'importance prise par la Fédération de Liège du R.F., laquelle n'est pas dissidente, mais est par contre une émanation d'une Assemblée Générale du 16 juin 1993, laquelle a élu démocratiquement un nouveau Comité et à laquelle tous les membres ont été conviés, même ceux qui n'ont pas voulu se déplacer.

Notre Comité vous a récemment envoyé deux personnes afin de trouver si possible encore une conciliation sur ce qui pourrait nous opposer.

Nous pensons que le problème est moins une question de personnes qu'un problème de fond.

Nous prendrons pour base de discussion la lettre qui vous a été adressée par Monsieur Swennen le 19 mai 1993.

Tout d'abord, il parle de « **discipline** » et de « **soumission** ».

On ne peut assimiler le R.F. à une organisation militaire. Saine discipline, oui; soumission : quel vocable affreux !

C'est au contraire dans la discussion et la négociation que nous pouvons trouver le meilleur chemin qui mène à notre idéal commun.

Monsieur Swennen parle ensuite d'un « **mouvement homogène et cohérent** ».

C'est effectivement souhaitable, mais les Fédérations doivent pouvoir jouir d'une certaine autonomie et d'une certaine liberté d'action.

En effet, la manière de percevoir notre but n'est pas la même dans la Province du Luxembourg ou dans celle du Hainaut.

Les décisions du Comité Directeur sont bien entendu respectables, mais il faut que ce Comité Directeur soit élu démocratiquement et pour une durée déterminée.

Les statuts du Mouvement doivent évidemment prévoir un fonctionnement démocratique à tous les étages de son organisation.

Monsieur Swennen dit encore que « **le droit de tendance est exclu** ». Or, ce droit de tendance ne crée-t-il pas une émulation et un enrichissement réciproques ? N'est-il pas dangereux de l'exclure ?

Toute personne souhaitant le rattachement à la France a sa place chez nous, même si le chemin pour y arriver est différent : nous devons éviter de heurter des alliés potentiels qui peuvent rejoindre notre action à moyen terme.

En outre, la Fédération liégeoise du R.F. est favorable au rattachement à la France quel que soit le régime en place en France, sauf en cas de dictature ou d'une majorité d'extrême droite.

Monsieur Swennen parle encore de notre **crédibilité à Paris**.

A l'heure où la France a doté ses régions de pouvoirs importants, une départementalisation de la Wallonie n'est pas contraire au fait régional et le fait régional wallon ne peut être nié; mais rien n'empêche très éventuellement telle ou telle partie de la Wallonie de rejoindre une autre région de France. Par exemple, rien n'empêcherait le Hainaut de rejoindre la Picardie.

Il est nécessaire de respecter les identités régionales, ce que fait d'ailleurs l'Etat français actuellement.

Enfin, il serait d'un grand intérêt de ne pas privilégier les contacts en France avec une tendance déterminée, particulièrement anti-européenne.

Nous devons chercher en France tous les appuis possibles auprès de tous les hommes politiques des formations démocratiques.

Vous avez prévu une Assemblée Générale statutaire.

Les statuts que vous préparez paraissent prévoir un recul quant aux règles démocratiques.

La révision des statuts doit être préparée en sections et fédérations avant d'être soumise à une Assemblée Générale statutaire.

La Fédération du R.F. de Liège existe et est structurée.

Ne pas en tenir compte serait aller à l'encontre de votre idéal, de notre idéal à tous.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Cette lettre étant restée sans réponse et sans suite (l'assemblée générale de Namur, présidée en fait par Monsieur René Swennen, n'en a pratiquement pas tenu compte), le Comité de la Fédération liégeoise a adressé, le **26 novembre**, au Président et aux membres du Bureau du RF, **une nouvelle lettre** ainsi rédigée :

Nous sommes navrés de constater que vous n'avez pas tenu compte de notre lettre, pourtant conciliante, du 4 novembre.

Indépendamment du caractère antidémocratique du projet de révision des statuts de notre Mouvement, que nous dénoncions déjà dans notre lettre du 7 août dernier, nous récusons formellement le vote intervenu à ce sujet lors de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue à Namur le 20 novembre, pour les raisons suivantes :

1) L'article VII, paragraphe 5 des statuts en vigueur le jour de l'assemblée, stipule que le Congrès peut « procéder à la modification des statuts à la majorité simple », mais que « tout vote portant sur une quelconque modification des statuts requiert le quorum des deux tiers des membres en règle de cotisation (...) ». Or, il y avait à l'assemblée générale de Namur une cinquantaine de membres présents, alors que le Mouvement en compte environ quatre cents. Le quorum était donc très loin d'être atteint.

2) Trente-six (36) membres de la Fédération liégeoise, en règle de cotisation, n'ont pas été convoqués à l'assemblée de Namur, ni par lettre, ni par la voie de la revue, qu'ils n'ont pas reçue. Pourtant, dans un esprit d'apaisement, une somme de 7.952 francs comprenant les 60 % de leurs cotisations avait été versée le 6 novembre à la trésorerie centrale du Mouvement, bien que celle-ci ne nous ait pas crédités des 40 % dus sur les cotisations des autres membres, en application de l'article XII des statuts. Nos lettres des 20 avril et 29 mai 1993, adressées à Monsieur Jean-Marie Jacquemin <sup>(1)</sup>, sont en effet restées sans réponse et sans suite.

Le comble est que notre secrétaire, Monsieur Laurent Leruth, élu par 43 voix sur 45 votants lors de notre assemblée générale du 16 juin à Liège, présent à Namur et en règle de cotisation, se soit vu **refuser le droit de vote** !

Loin de saisir la main tendue, le Bureau, se raidissant dans l'attitude dictatoriale qu'il a adoptée depuis le mois de mai, a commis à nouveau de graves excès de pouvoir, au mépris des statuts et des droits les plus élémentaires de nos membres.

Par ailleurs, il est évident que la plupart des articles du projet de révision des statuts présenté à Namur par Maître René Swennen, visent à concentrer tous les pouvoirs dans les mains du Bureau et du Comité directeur, de telle sorte que tous les abus passés et présents, et les violations répétées des statuts soient à l'avenir des actes légitimes, le Bureau reconnaissant implicitement par là qu'ils ne l'étaient pas auparavant. Nous en prenons acte.

Veuillez agréer, ...

<sup>(1)</sup> M. Jean-Marie Jacquemin est le trésorier général du R.F.



**Signataires de notre lettre du 26 novembre 1993**

Handwritten signatures and names of the signatories, including: Laurent Leruth, Robert M..., R. SALGNON, J. BÉLIS, A. ZUMKIN, Anna Joha Rogout, J. P. THIDY, C. SIMON, DEBROU MICHÉL, Serge ye, E. MONSIEUR, M. L. ERNOTTE, Olivier Selin, A. HAYET, M. P. NATHALIE-HORS, J. BÉLIS, A. ZUMKIN, Anna Joha Rogout, J. P. THIDY, C. SIMON, DEBROU MICHÉL, Serge ye, E. MONSIEUR, M. L. ERNOTTE, Olivier Selin, A. HAYET, M. P. NATHALIE-HORS.



L'attitude antidémocratique du Bureau du RF avait déjà été dénoncée en mai dernier par des militants du Namurois et du Hainaut.

Le 19 mai 1993, Monsieur Louis Demoulin, de Jemeppe-sur-Sambre, écrivait à Monsieur Lebeau une lettre dont voici quelques extraits :

(...) Rien ne me choque dans le discours qu'a prononcé Monsieur Schreurs à Fournon le 8 mai dernier. Je le trouve même fort bon : à la fois confiant, ferme et d'une grande élévation d'esprit. Monsieur Schreurs avait dit clairement qu'il ne parlait pas au nom d'un « Mouvement déterminé », mais en celui d'un courant d'idées et de sentiments qui transcendent tous les mouvements wallons, - et même, dirais-je, pas seulement les mouvements.

Il est d'une telle évidence que la « mouvance rattachiste ne s'incarne pas seulement dans l'actuel Mouvement wallon pour le retour à la France » que je ne vois pas en quoi cette constatation pourrait nuire au mouvement (...).

Que nous soyons d'abord un Etat wallon, et puis une Wallonie associée à la France, avant de devenir, un jour, quatre ou cinq départements de la République n'a rien qui me fasse bondir d'horreur (...).

Mais bien plus que le fond de la discussion qui, pour moi, n'aurait jamais dû être autre chose qu'une libre discussion, c'est ici la forme de votre action qui m'offusque. Je crois lire la prose d'un quelconque communiqué du Parti communiste de l'Union soviétique révélant la « trahison » du maréchal Toukkatchevsky, ou celle du P.C. chinois dévoilant les turpitudes de celui qu'on appelait alors Teng Hsiao-Ping, à moins que ce ne soit le décret du Saint-Office suspendant Alfred Loisy *a divinis*.

**La déposition du président légitime de la section de Liège n'a rien de démocratique. Elle a les relents d'un putsch** <sup>(1)</sup> (...). Si le Mouvement se barricade dans la petite chapelle sans air ni lumière d'une aigre secticule. Je ne puis que vous exprimer ma réprobation devant cette évolution.

Pour la France comme pour la Wallonie, il faut ratisser large et toutes les bonnes volontés ne sont pas de trop. Depuis quelques dizaines d'années, M. Schreurs a prouvé la sienne (...).

Louis Demoulin, rue du Brûlé, 103  
5190 Jemeppe-sur-Sambre.



Quelques jours plus tard, le 25 mai 1993, M. Guy Vessié, **« en tant que délégué aux relations publiques du Hainaut picard », pour le RF** <sup>(1)</sup> écrivait à Monsieur Schreurs :

« Lors de sa réunion du 18 mai, notre comité élargi a exprimé à la quasi unanimité ses plus vifs regrets vis-à-vis de la malencontreuse attitude du Bureau (...) à votre égard et a émis les plus expresses réserves en ce qui concerne le caractère expéditif de sa motion ». (...) Nous avons

manifesté publiquement notre double désaveu tant pour la procédure d'exception que pour sa conclusion, réprobation motivée par ce **total mépris de la démocratie** <sup>(1)</sup> (...).

Quant à la dernière « réunion » proclamée informelle du 22 mai à Namur, où nous avons reflété l'opinion de notre section de Picardie wallonne, nous avons contrairement aux fois précédentes récusé le procès-verbal du mois d'avril, étant donné l'utilisation faite (par le Bureau) de ce document donnant une présentation fallacieuse où les mensonges par omission étaient légions. Puis nous avons déploré l'ambiance de vendetta à l'égard de ce valeureux et prestigieux militant que vous êtes plus que jamais aux yeux des jeunes.

Au demeurant, souhaitons, s'il est encore temps, que ce symptôme d'une crise de croissance du Mouvement des plus mal gérée, venant après des impérities « présidentielles » réitérées, n'entraîne pas l'éclatement du Mouvement (...) qu'il **serait urgent de rebaptiser Mouvement wallon démocratique pour le retour à la France** <sup>(1)</sup>.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression fidèle de nos amitiés françaises, en particulier au nom des jeunes du Tournaisis.

Guy Vessié, rue des Gourgues, 9  
7608 Wiers.



A l'issue de l'assemblée générale de Namur, le 20 novembre, Monsieur Lebeau a discrètement proposé à deux membres du Comité de la Fédération liégeoise du RF de les rencontrer à titre personnel pour s'entretenir avec eux de la situation du Mouvement à Liège.

Le 5 décembre, le Bureau de la Fédération liégeoise a envoyé une lettre à Monsieur Lebeau marquant son accord de le rencontrer, « en vue de trouver si possible un accord dans le seul intérêt de notre idéal commun » et proposant une date et un lieu pour cette rencontre.

Le 10 décembre, nous avons reçu la réponse suivante :

Le 20 novembre dernier, à l'issue de l'Assemblée Générale, je me suis effectivement entretenu individuellement avec quelques personnes faisant généralement preuve d'un esprit constructif et s'étant distinguées à ce titre ce samedi-là, en évoquant avec elles la possibilité d'une rencontre informelle et personnelle.

Ma proposition reste maintenue et je n'ai nullement l'intention de me départir des limites indiquées. Un fait nouveau est, en effet, intervenu depuis lors : une lettre collective de rejet des nouveaux statuts pourtant adoptés à une très large majorité. Nous vous l'avons rappelé : nul ne peut prétendre faire partie d'un mouvement et en rejeter les statuts. Le comportement logique qui s'ensuit passe donc par la reconnaissance explicite initiale des statuts.

Veillez agréer, ...



Une fois de plus, Monsieur Lebeau refuse toute discussion sur le fond et l'origine du problème. Il ne rencontre aucun de nos arguments. En dépit de ce refus, nous restons ouverts à toute tentative sérieuse de rapprochement. Nous attendons ... en poursuivant sereinement notre action.

Laurent LERUTH.

<sup>(1)</sup> C'est nous qui soulignons.

## RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS NOUVELLES AFFILIATIONS FONDS DE COMBAT

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation ou votre abonnement pour l'année 1994. Si vous habitez la province de Liège, nous vous prions d'en verser le montant, soit 500 FB au compte bancaire n° **870-0447816-30** du « Retour à la France, Fédération liégeoise », à Ougrée.

Les amis de toutes les régions de Wallonie qui souhaitent soutenir notre action peuvent verser leurs dons à ce même compte en indiquant « Fond de combat ».

Pour nos amis de France, un autre compte a été ouvert au nom de l'« Entraide française ». Il porte le n° 240-0786323-45.

Merci à tous nos membres fidèles et aux généreux donateurs de Wallonie et de France.

R. SALOMON,  
Trésorier.



## **Fédération liégeoise du Mouvement Wallon pour le Retour à la France**

### **BUREAU PERMANENT :**

- Président :** André Schreurs  
8, rue Naimette - 4000 Liège - Tél. : 041/26 62 24
- Vice-président :** Robert Moson  
29, rue des Martyrs - 4800 Verviers - Tél. : 087/33 56 12
- Secrétaire :** Laurent Leruth  
1, rue de Pitteurs - 4020 Liège - Tél. : 041/42 10 90
- Trésorier :** Raymond Salomon  
53, avenue du Beau-Site - 4102 Ougrée - Tél. : 041/36 29 09
- Membre :** Jean Bonnivert  
11, boulevard d'Avroy - 4000 Liège - Tél. : 041/23 66 08

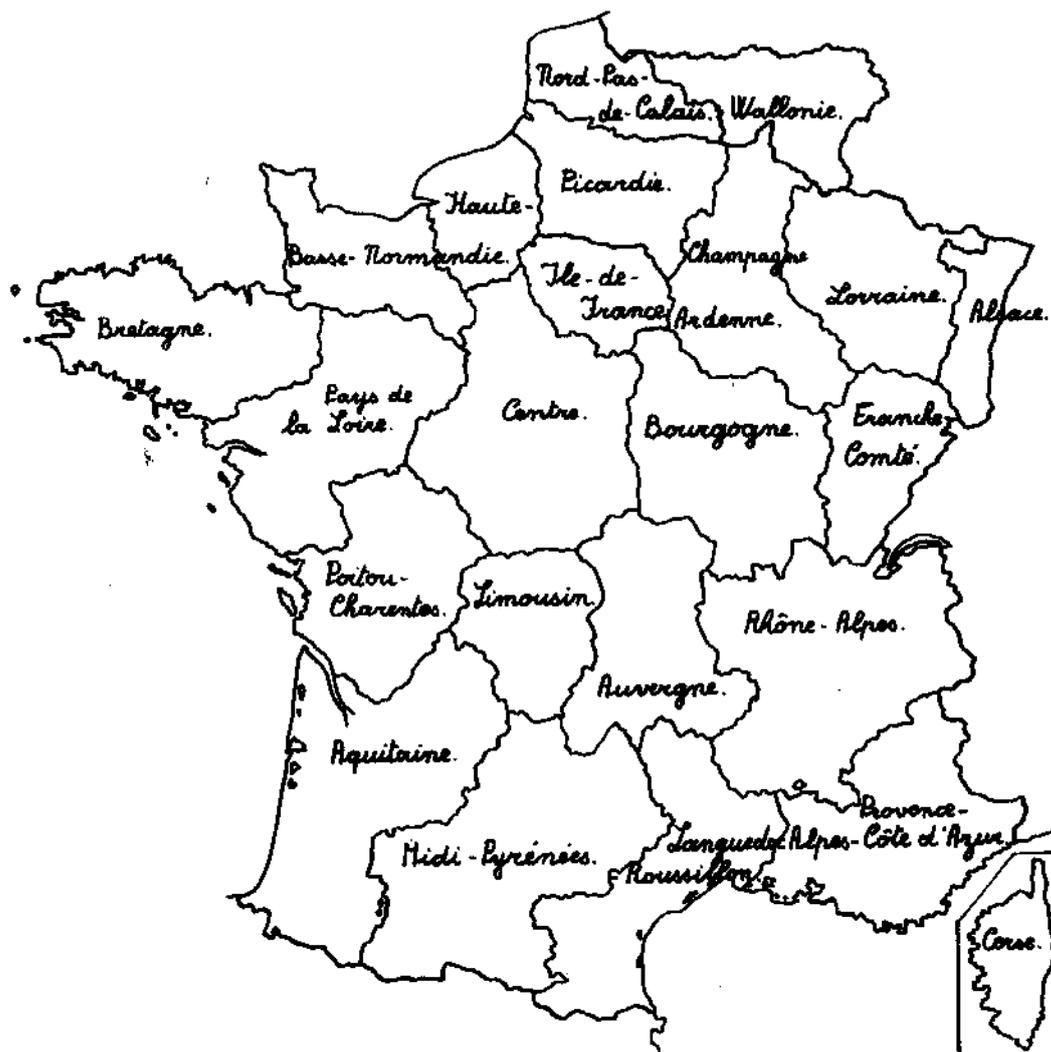
### **AUTRES MEMBRES DU COMITE :**

- Jules Dupont - 6/82, esplanade de la Paix - 4040 Herstal.
- Jacques Liénard - 49 B, avenue de Gerlache - 4000 Liège.
- Paul Durieux - 9, rue Robaye - 4140 Sprimont.
- Charles Landerloos - 63, rue du Plan incliné - 4000 Liège.
- Philippe Detroz - 17, avenue d'Esneux - 4130 Méry.
- Benoît Bolland - 8, chaussée de Tongres - 4000 Rocourt.
- Marcel Laffineur - 4 B, rue Charles Magnette - 4000 Liège.
- Yves Luttgens - 72, rue du Chainay - 4450 Slins.
- Gilbert Jamouille - 42, rue Principale - 4000 Rocourt.

## **A nos lecteurs**

Vous venez de lire ce Bulletin. Qu'en pensez-vous ? N'hésitez pas à nous envoyer vos remarques, vos suggestions, vos critiques, votre soutien. Nous tenons beaucoup à l'avis des militants. Ecrivez-nous à l'une des adresses indiquées ci-dessus. Nous tiendrons compte de votre avis. Dans notre prochain numéro, nous publierons des extraits de lettres reçues, notamment, de MM. Christian Nossent de Bruxelles, J. Hermant de Nessonvaux, Jakes Schreurs de Dave et Georges Yu de Liège.

# Wallonie, région de France ...



Agrandissement de la carte publiée sur la couverture de la brochure donnant le compte rendu du premier congrès du Mouvement Wallon pour le retour à la France, tenu à Lille le 30 novembre 1991.